

Agriculture

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LA LOI DE 1975 SUR LA REPRISSE DES OPÉRATIONS SUR LE CÔTE OUEST

MESURE PRÉVOYANT LA REPRISSE DES OPÉRATIONS DE
DÉBARDAGE DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) demande à présenter un bill intitulé: «Loi portant reprise du débarquement et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Conformément à l'ordre qui vient d'être adopté, le bill sera lu pour la deuxième fois à 4 heures cet après-midi.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES ENVISAGÉES POUR L'AIDE
AUX PLANTEURS DE POMMES DE TERRE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement et en raison de la baisse désastreuse, cette semaine, du prix des pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard sur le marché ontarien, baisse d'environ 74 p. 100, selon le prix pratiqué par une chaîne canadienne de magasins d'alimentation, ce qui signifie pour l'agriculteur un rendement de beaucoup inférieur à la moitié du coût de production, et étant donné retard apporté par le ministre de l'Agriculture à annoncer une aide immédiate aux producteurs de pommes de terre du Canada ou des solutions à long terme en vue de l'adoption de techniques de vente efficaces et équitables, je propose, appuyé par le député de Huron-Middlesex (M. McKinley):

Que le ministre de l'Agriculture fasse une déclaration à l'appel des motions d'ici 48 heures pour annoncer les mesures qu'il est prêt à prendre pour rescaper l'industrie de la pomme de terre dans l'Île du Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick de la faillite généralisée et de l'effondrement de nombreuses fermes familiales.

M. l'Orateur: La motion proposée en conformité de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre avant sa présentation. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN COMITÉ MULTIPARTITE
D'ÉTUDE DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'INFLATION ET LE
CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je propose une motion portant sur une situation grave et qui inquiète beaucoup tous les Canadiens. Les problèmes économiques du Canada se sont terriblement aggravés. La situation est trop grave pour faire l'objet de mesquineries de parti. J'ose donc espérer que tous les députés étudieront soigneusement la motion suivante. Je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan):

Que la Chambre veuille que le premier ministre mette sur pied un comité composé de députés de tous les partis, afin d'étudier les problèmes très graves de l'inflation et du chômage, d'établir les modalités de règlement des conflits salariaux ainsi que le règlement d'arbitrage afin de réduire le nombre et la fréquence des grèves qui paralysent toute activité et d'étudier la recommandation portant sur l'octroi de dégrèvements fiscaux supplémentaires aux Canadiens à revenu faible et moyen.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement; elle requiert donc le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

LA DÉSIGNATION DU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL COMME
INSTITUTION BILINGUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion à la suite des nombreuses instances que j'ai reçues de la part de mes mandants ainsi que d'autres au sujet du Collège royal militaire de Kingston. Appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) je propose:

Que, de l'avis de la Chambre, rien ne justifie ni ne nécessite que le Collège royal militaire de Kingston (Ontario) devienne une institution bilingue, compte tenu de la dépense injustifiée de millions de dollars et de la recommandation de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. En conséquence, le gouvernement devrait revenir immédiatement sur sa décision de désigner le Collège royal militaire comme institution bilingue.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.